

Le 8 septembre 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au centre communautaire au 898, Rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes le huitième jour de septembre deux mille vingt à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
Mme Sandra Chandonnet, conseillère siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
M. Denis Blier, conseiller siège no 3
Mme Jénilie Demers, conseillère siège no 4 ABSENTE
M. Pascal Brulé, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020
- 5.0 Correspondance et suivi
- 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
- 7.0 Comité de développement économique
- 8.0 Adoption du règlement pour le recouvrement des coûts relatifs à l'entretien des cours d'eau Grand Ruisseau et branches 5, 10 et 12
- 9.0 CCU – Arthur Croteau
- 10.0 Comptes à payer
- 11.0 Varia
- 12.0 Questions de l'assemblée
- 13.0 Levée de la séance

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Sandie Roux fait fonction de secrétaire.

R20-09-102
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R20-09-103
Intervertir les points

Il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R20-09-104
Adoption procès-verbal
10 août 2020

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Le 8 septembre 2020

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

R20-09-105
Comité développement

Il est proposé par Madame Sandra Chandonnet et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le dépôt d'une somme de mille dollars (1 000.00\$) dans le compte du Comité de développement économique de Notre-Dame-de-Lourdes.

ADOPTÉE

R20-09-106
Adoption règlement
Cours d'eau

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par Monsieur Jean-François Carrier lors de la séance ordinaire du 2 mars 2020;
CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été déposé à la séance du conseil ordinaire du 2 mars 2020 par Monsieur Jean-François Carrier;
CONSIDÉRANT les résolutions #A.R. – 11-19-15399, A.R -11-19-15400, A.R – 11-19-15401 et A.R. – 11-19-15402 de la MRC de l'Érable ayant pour but d'effectuer des travaux d'aménagement et d'entretien sur les cours d'eau Grand Ruisseau et branches 5, 10 et 12;

CONSIDÉRANT l'article 988 du Code municipal, qui stipule que *toutes taxes sont imposées par règlement ou procès-verbal sauf les cas autrement réglés*;

CONSIDÉRANT l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales qui stipule que *toute municipalité régionale de comté a compétence à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent*;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil adopte le règlement intitulé Règlement pour le recouvrement des coûts relatifs à l'entretien des cours d'eau Grand Ruisseau et branches 5, 10 et 12 en modifiant le numéro de règlement pour le 320-2020 au lieu du 319-2020

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à la MRC de l'Érable.

ADOPTÉE

R20-09-107
CCU-Arthur Croteau

CONSIDÉRANT la demande de dérogations mineure # 2020-09-01 de Monsieur Arthur Croteau;
IL est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers;
D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure de Monsieur Arthur Croteau, 200, Rue Édouard, Notre-Dame-de-Lourdes;
Copie signée de la dérogation est déposés aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

R20-09-108
Comptes à payer

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total cent vingt et un mille quatre cent quatre-vingt-un dollars (121 481.00\$), et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Le 8 septembre 2020

Varia

Aucun point

La période de questions s'ouvre à 20h17 et se termine à 20h20.

R20-09-109
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h20.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale / secrétaire trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales